

Qu'est ce que le **Ossek Patour**

Tout d'abord traduisons littéralement:

Ossek signifie "entrepreneur"

Patour signifie "dispense"

Afin de pouvoir entreprendre une activité à but lucratif en Israël, il y a lieu d'aller ouvrir un dossier d'entrepreneur dans les bureaux de la T.V.A.. C'est alors que s'ouvre la possibilité de s'inscrire comme entrepreneur dispense ou en hébreu **Ossek Patour**.

Il s'agit là d'un statut qui va dispenser l'entrepreneur de rajouter sur le montant de sa facturation la TVA. Pour exemple, si Marc s'inscrit comme **Ossek Patour**, et travaille comme coiffeur, il fera payer chaque coupe de cheveux 100 NIS et ce montant sera exempté de TVA. La totalité de la somme lui appartient (bien entendu, cette somme sera soumise à l'impôt sur le revenu et à la sécurité sociale). Si Marc n'était pas un **ossek patour** et qu'il aurait souhaité obtenir 100NIS par coupe de cheveux, il aurait alors dû rajouter la TVA de 17% et donc faire payer la coupe à 100+17% soit 117NIS.

Un **ossek patour** est limité à un chiffre d'affaire annuel d'environ 103,000NIS. De plus, il existe une liste de professions libérales qui empêche d'utiliser ce statut, par exemple les médecins, les informaticiens, les comptables ou les avocats.

Ainsi il s'agit là d'un statut simplifié pour commencer une entreprise, et ne pas rentrer dans des calculs et des déclarations de TVA.

Attention, il faut se rappeler qu'uniquement la TVA est dispensée, mais pas les autres impôts ou contributions obligatoires.